

Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 26 octobre 2021

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle de l'Office du Tourisme de TELLIN – rue Grande 21/A - 6927 TELLIN, le 26 octobre 2021 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *LM - 2021 - Yes We Plant - Proposition d'adhésion à une centrale d'achats de plants et de plantation - Décision*

Technique

2. *PP - 830 - Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à la distribution d'eau - Modification*

Finance - Comptabilité

3. *BP - 472 - Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire.*

Intercommunales-Associations-Fabriques

4. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Budget - Exercice 2022 - Approbation.*
5. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2021 - Approbation.*

Accueil Extrascolaire

6. *VF - 624.2 Rapport d'activités 2020-2021 et Plan d'action annuel 2021-2022 AES - Information*

Recettes

7. *CV - 484.721 - Taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2022.*

Tourisme-Culture

8. *CV - 641.35 Maison du tourisme de la Forêt de Saint-Hubert - Approbation de la convention pour le financement du service d'entretien des communes.*

Enseignement

9. VG- 551 - Personnel enseignant - Situation en application des normes concernant le capital périodes enseignement primaire, maternel et encadrement cours philosophiques - Année scolaire 2021-2022 - Ratification

Séance à huis clos

Enseignement

10. VG - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations des collèges des 23 et 30 septembre 2021

Fait à Tellin, le 15 octobre 2021

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.

La Directrice générale



DEGEYE Y.

Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Sur rendez-vous auprès de la directrice générale au 0495/20.25.10.